

**Comité paritaire de gestion des  
régimes conventionnels  
Prévoyance et Frais de santé**

**Réunion du 10 juillet 2018  
Relevé de décisions**

**Etaient présents :**

**Pour l'AMAFI**

M. Jean-Bernard Laumet  
Mme Isabelle Cocquart  
M. Alain Le Bohec

**Pour les Organisations syndicales**

CFDT Bourse : Mme Sylvie Larrede (téléphone)  
CFTC MF : Mme Loubna Daoudi  
CGC-MF : Mme Isabelle Combes  
CGT-BI : M. Dine Djedje  
FO Bourse : M. Edmond Van der Elst  
SPI MT : Mme Isabelle Fauvel-Longo

**Participaient à la réunion :**

M. Jérôme Thévenin  
M. Mohamed Boukouty  
Mme Lorraine Bahier

SOCEPRA  
SOCEPRA  
ADEIS

**Secrétaire de séance :** Mme Alexandra Lemay-Coulon

**1. Approbation du PV de la réunion du 13 juillet 2017**

**Décision :** Le procès-verbal de la réunion du 13 juillet 2017 est validé par le Comité paritaire de gestion.

**2. Présentation et analyse des comptes techniques 2017 des régimes de prévoyance et de frais de santé**

**SOCEPRA :** Il est indiqué que, comme traditionnellement, la présentation se fera en deux temps, avec en premier lieu un point sur le déploiement des régimes et, en second lieu, une analyse des résultats régime par régime.

Concernant le déploiement des régimes, il est indiqué que le nombre d'entreprises cotisant aux régimes conventionnels est passé de 395 au 31 décembre 2016 à 420 au 31 décembre 2017, l'augmentation se situant au niveau des couvertures Prévoyance (+29), permettant ainsi de compenser la baisse en Santé (-4), cette dernière étant principalement liée à des modifications des situations juridiques des entreprises, notamment des absorptions.

Concernant les régimes de prévoyance, il est souligné qu'alors que le nombre d'entreprises augmente, le montant global des cotisations baisse car les grandes entreprises du régime ont été remplacées par de plus petites. Les cotisations ont ainsi baissé de 10%, passant de 749.669 € en 2016 à 675.803 € en 2018, les adhésions aux options (extension tranche C, diminution de franchise et rente de conjoint) étant toujours très limitées. Par ailleurs, une analyse de la sinistralité sur 5 exercices indique un ratio Sinistres/Primes très excédentaire de 68%, dégradé par rapport à l'année précédente en raison de provisions pour incapacité. Il est indiqué que l'évolution de ces provisions sera suivie avec attention l'année prochaine.

Concernant les régimes de frais de santé, il est constaté une légère baisse des effectifs couverts, les assurés représentant 52 % du total, le reste étant des ayants-droits. Le nouveau régime entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 est présenté, et il est insisté sur le très bon niveau de garantie du contrat responsable amélioré, qui devrait au surplus améliorer l'équilibre des régimes dès l'année prochaine.

Les cotisations nettes sont passées de 276.337 € en 2016 à 279.101 € prévues en 2017, et les prestations sont en baisse, passant de 333.335 € en 2016 à 284.071 € prévues en 2017. En conséquence, le régime bien que restant déficitaire, se rapproche de l'équilibre technique, avec un ratio Sinistres/Primes de 102% contre 121% en 2016.

Au vu de l'analyse détaillée, il apparaît que la baisse la plus sensible concerne le poste « dentaire ». Par ailleurs, sur le poste « hospitalisation », volatil par nature, il est constaté un reste à charge important, surtout concernant les chambres individuelles. Concernant les soins courants, le reste à charge est faible pour les généralistes et les spécialistes, et s'élève à 20 € en moyenne pour les médecines alternatives. Enfin, les dépenses en optique sont en baisse, mais, en l'absence de données spécifiques en provenance d'Itélis, il n'est pas possible d'indiquer si cela est un effet du réseau de soins.

### 3. Présentation du compte de résultat 2017

**ADEIS :** Il est rappelé que le protocole technique et financier complété par avenant permet notamment de compenser les résultats d'un régime par ceux de l'autre et, en l'espèce, de compenser le déficit en frais de santé par l'excédent en prévoyance.

Concernant les résultats comptables, le risque décès fait apparaître un solde créditeur de 358.531 € et le risque arrêt de travail un solde débiteur de 804.833 € (les provisions mathématiques, très faibles en 2016, ont été augmentées en 2017). Le solde des frais de santé est débiteur à hauteur de 18.992 €.

Ces différents éléments conduisent à une compensation de la provision d'égalisation et de la réserve générale. En cumul nous aboutissons donc à une provision d'égalisation de 311.197 € et une réserve générale de 1.524.337 €, ce qui reste élevé en termes de niveau au regard des cotisations.

#### 4. Actualité de la protection sociale et du Groupe Humanis

**ADEIS :** Concernant les régimes, il est indiqué qu'un tiers des entreprises sont en Ile-de-France, et qu'elles représentent deux tiers des effectifs couverts. Concernant la portabilité des droits, il est précisé que neuf personnes sont concernées, auxquelles s'ajoutent deux conjoints et six enfants, le tout représentant environ 8.800 €.

Il est ensuite présenté différents dispositifs de prévention déjà mis en place au sein d'Humanis, et notamment sur l'application secourisme « Salvum ».

**CGC-MF :** Il est demandé de réfléchir à ce qui pourrait être fait en matière d'ergonomie.

**ADEIS :** Il est précisé que si la branche veut mettre en place des actions, il faudra faire un avenant au protocole technique et financier afin de sortir des sommes de la réserve générale, ainsi qu'un avenant à l'accord instituant les régimes afin de créer un fond social et de déterminer les actions mises en place et les tarifs applicables.

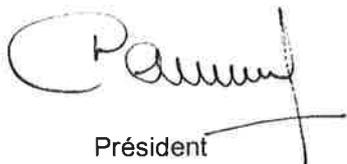
Enfin, il est fait un rapide point d'information sur la décision toute récente de rapprochement entre le Groupe Humanis et le Groupe Malakoff-Médéric. Ce rapprochement devrait en principe être assez rapide puisqu'il est envisagé la mise en place de structures politiques de groupe commune au plus tôt.

Concernant l'actualité réglementaire, il est présenté les différents éléments notamment le forfait patientèle-médecin, le projet de loi PACTE et le projet de reste à charge zéro.

#### 5. Questions diverses

Aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée.

∞ O ∞



Président



Vice-président